

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 9 avril 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TRAA1909713S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 9 novembre 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions, à :

M. Christophe Mornon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet ;

M. Gwendal Bonizec, attaché principal d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 1 000 euros toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de leur site respectif, à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite des attributions du département « surveillance et régulation », à :

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. François Grémy, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Artigliéri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division « aéroport et navigation aérienne ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement locaux d'une journée dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur département, à :

M. Claude Haillet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport aérien » ;

M. Alain Minisini, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « régulation des aéroports » ;

M. Gérald Mascaro, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « développement durable » ;

Mme Anne Lagueyte, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « aviation légère » ;

M. Laurent Chausseray, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « navigation aérienne ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Nicole Garcia, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Karine Pelletant, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Véronique Maillé, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, secrétaire de direction.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

M. Christophe Mornon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Gwendal Bonizec, attaché principal d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 10

La décision du 24 avril 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 9 avril 2019.

Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,

P. CIPRIANI